



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

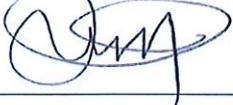
Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 069-215942073-20250624-71_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19/06/2025

<p>Date de convocation : 13.06.2025</p> <p>Date de publication : 13.06.2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq ; le dix-neuf juin</p> <p>Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin (<i>Cf : arrêté municipal du 13 Juin 2025</i>) sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 25</p> <p>Quorum : 13</p> <p>Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 5 Absents : 2</p> <p>Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p> 	<p>PRÉSENTS : Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Sandrine PONCHANT</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Virginie BERNUS ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA.</p> <p>ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Corinne WISNIEWSKI donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE</p> <p>ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N°71-2025-DF-RK

Objet : Mise à disposition du personnel communal auprès du CCAS d'Escautpont

Madame Monique PASSET, Conseillère Municipale déléguée rappelle à l'Assemblée générale :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.123-6, L.2121-29, L.5211-4-
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Elle informe également l'Assemblée Délibérante que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'est réuni le 5 juin dernier et a délibéré en faveur de la mise en place d'actions destinées aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite, résidant sur le territoire communal, sans condition de ressources. Parmi ces actions figure notamment la création d'un service d'aide à la taille de haie.

Elle rappelle par ailleurs que le CCAS ne dispose pas de personnel technique propre pour assurer ce type d'interventions en matière d'entretien des espaces verts, et qu'il ne peut, à lui seul, garantir la bonne exécution de ce service public local.

L'Assemblée est informée que, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, la mise à disposition d'agents communaux au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est juridiquement possible, sans que cela ne remette en cause le lien statutaire unissant l'agent à la commune. Cette mise à disposition devra faire l'objet d'une convention, qui précisera notamment :

- La durée de la mise à disposition ;
- Les conditions de remboursement des charges afférentes par le C.C.A.S. ;
- Les missions confiées aux agents concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** la mise à disposition du personnel communal, auprès du Centre Communal d'Action Sociale d'ESCAUTPONT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition dont le projet est joint en annexe

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 21 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

